



**Rapport annuel
2014**

Contenu

Avant propos du président	1
Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2014	2
Dicastère assurances	10
Rapport sinistres 2014	11
Statistique des sinistres	12
Sécurité et prévention	13
Comptes annuels 2014	15
Comité	19
Direction administrative	20
Organisation USS Assurances	22





Avant propos du Président

Rudolf Vonlanthen

2014 fut avant tout l'année des changements.

3 thèmes nous ont particulièrement occupés:

- Introduction de l'assurance protection juridique
- Fixation du système de calcul des primes
- Nouvelle offre de couverture en assurances et nouvelle présentation des CGA

Assurance protection juridique:

Pour une prime annuelle de CHF 40.- nous pouvons, en collaboration avec la compagnie ORION proposer un contrat d'assurance portant sur la somme de CHF 500'000.- par cas. Sont couverts les frais d'avocat, expertises et frais de procédure. Jusqu'à fin 2014, ce sont 1004 sociétés qui ont profité de cette offre. Nous vous invitons à conclure ce contrat encore aujourd'hui: demain il sera peut-être trop tard.

Changement du système pour le calcul des primes:

Afin de nous adapter aux modifications des structures survenues durant cette dernière période et de calculer au mieux le montant des primes pour les sociétés de tir, nous avons abandonné le système des licences des tireuses et tireurs pour nous baser sur le système de l'AFS.

Elargissement de la couverture en assurance et nouvelle présentation des Conditions générales d'assurances (CGA):

Nous avons cherché à rendre plus lisibles, simplifier et comparer les CGS à celles des sociétés d'assurances privées. Boucher les trous, assurer les sociétés, et non plus seulement les tireurs, en responsabilité civile, fixer des primes bon marché, tels étaient les buts recherchés avec la Vaudoise-Assurance. Par la même occasion, nous avons cherché à simplifier les procédures administratives. Pour finir, il fallait aussi respecter les directives de la FINMA sans toutefois perdre des yeux l'aspect sinistres/frais.

Avec toutes ces modifications révolutionnaires, nous avons essayé de poser les jalons afin d'être équipés pour l'avenir. Votre USS Assurances se veut en forme, organisée, financièrement saine et naturellement, également, préventive.

En raison d'une initiative déposée par le CN Albert Vitali, demandant que les petites coopératives couvrant le sport, en matière d'assurances soient dispensées des obligations de contrôle de la FINMA, nous avons de bonnes chances d'en être dispensés. Des discussions que nous avons eues en décembre avec la FINMA il semblerait que les charges administratives qui pèsent sur nous soient allégées.

Pour conclure, je constate, sous tous ces aspects et avec satisfaction, que notre assurance a été comblée de succès. Ce succès n'est possible qu'avec l'immuable travail effectué par mes collègues du Comité ainsi que celles et ceux du comité administratif que dirige avec compétence Hans Rudolf Liechti.

Un merci tout particulier doit être adressé au groupe de travail qui, sous la direction de mon vice-président Sepp, s'est occupé non seulement de l'établissement des nouveaux tarifs des primes mais aussi de la révision complète des CGA. Il me tient à cœur de relever l'excellence de la collaboration que nous entretenons avec le DDPS, le SAT, les Officiers fédéraux de tir et enfin la FST.

Pour 2015 je souhaite à tous, que ceci soit privé ou professionnel mais principalement pour leur activité de tir, tout le meilleur, beaucoup de succès et une saison de tir sans accident.

Votre président
Rudolf Vonlanthen

Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire 2014 de la Coopérative USS Assurances

Date: Samedi, 26 avril 2014
Lieu: Brünig Indoor, Lungern (OW)
Heure: 10.00 h

Ordre du jour

1. Salutations, Constitution,
Election des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du
20 avril 2013 à Berne
Proposition: acceptation du procès-verbal
présenté
3. Rapport annuel 2013
Proposition: acceptation du rapport annuel
présenté
4. Comptes annuels 2013
 - a) Rapport de l'Office de contrôle
 - b) Acceptation des comptes et décision
d'attribution de l'excédent de recettes
2013
Proposition: acceptation des comptes
annuels qui présentent un bénéfice de
CHF 189'475.42 inclus l'excédent de
l'année précédente, attribution selon
proposition figurant dans le rapport
annuel
5. Décharge au Comité
Proposition: donner décharge
6. Election
- 6.1 Election de l'Office de contrôle
Proposition: BDO AG, Zürich
7. Honorariat
8. Divers

Rudolf Vonlanthen, Président de la Coopérative USS Assurances salue toutes les personnes présentes pour cette 126^{ème} Assemblée des délégués. Il donne connaissance des directives d'organisation et de constitution aux délégués.

La parole est cédée au Président des tireurs d'Obwald M. Stefan Neiger. Après son exposé il est remercié pour ses souhaits de bienvenue et la présentation de son canton ainsi que de l'activité des tireurs du canton d'Obwald.

Pensées personnelles du président de l'USS Assurances:

«Avec beaucoup de satisfaction, je relève, le bon travail effectué et le succès financier enregistré cette année pour notre assurance. Afin de ne pas empiéter sur les prérogatives de notre directeur administratif, Hans Rudolf Liechti, et de son rapport annuel, je me contenterai de relever quelques spécificités: le concours mis sur pied par l'USS Assurances et placé sous le patronage de la FST a connu un beau succès. Nous avons enregistré une augmentation de participation de 7% à 300m et de 24% chez les pistoliers lors du Tir en Campagne, objet de notre concours.»

Sous le slogan: le service militaire n'est qu'une perte de temps, le GSsA et ses amis avaient l'intention de faire supprimer l'obligation de servir. C'est avec 73% que le peuple Suisse a refusé d'accéder à cette idiotie par un vote clair et net. Cette votation conforte donc notre Armée et notre sport de tir.

Nous sommes à nouveau confrontés aux «démolisseurs» de notre Armée et aux ennemis du tir par la votation du 18 mai qui nous attend avec l'initiative sur le fond de financement pour l'achat de 22 Gripen. L'argent est prévu sur le budget ordinaire de l'Armée et ne nécessite donc pas de nouvelles taxes. Bien que l'USS Assurances ne puisse assurer les avions, nous sommes persuadés que cet investissement doit être fait. Souvenons-nous: pas de liberté sans sécurité, pas de sécurité sans armée, pas d'armée sans force aérienne et pas de force aérienne sans appareil adéquat.

La collaboration USS Assurances – Vaudoise – ORION, nous a permis d'offrir, à toutes les sections, à leurs membres et fonctionnaires, une assurance protection juridique pour une prime annuelle de CHF 40.–. Une couverture, de CHF 500'000.– par cas, est offerte. Elle couvre les frais d'avocat, les frais d'expertise et ceux de la procédure. A titre d'information: l'heure de travail d'un

avocat est d'env. CHF 250.–. A ce jour, 750 sociétés ont conclu cette assurance, il en manque encore 2'444! Retournez-nous votre bulletin d'adhésion ces prochains jours.

Nos travaux concernant le nouveau modèle d'assurance touchent à leur fin et les nouvelles CGA, qui seront plus lisibles, seront acceptées ces prochains jours.

Il me tient donc à cœur, chers délégués, chers amis du tir, de vous remercier pour votre immense engagement. J'aimerais ne pas oublier mes collègues du Comité et ceux du comité administratif sous la direction d'Hans Rudolf Liechti. Permettez-moi aussi de relever l'excellent travail que nous effectuons avec le DDPS, le SAT, les Officiers fédéraux de tir et la FST. Ensemble, nous avons les mêmes buts, ceux de promouvoir l'activité de tir et de maintenir notre sécurité. Seuls nous ne sommes rien, ensemble nous sommes forts. Vous avez mérité une salve d'applaudissements!

Hommage aux disparus

Durant l'année écoulée, bon nombre d'amis ou de membres de nos familles nous ont quittés à tout jamais. Le comité présente à tous ses messages de sympathie et les assurent que nous garderons de nos défunts le meilleur des souvenirs. En leur nom à tous, j'aimerais citer notre camarade:

Werner Häusermann, Président cantonal des tireurs d'Aargovie

L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.

Un bon nombre de personnalités invitées, des Autorités civiles, militaires, des Associations de tir, des membres d'honneur ainsi que des représentants de la presse nous font l'honneur d'être parmi nous. La liste complète des invités se trouvent sur vos tables. Toutefois, j'aimerais saluer spécialement:

- Madame Katrin Stucki,
Cheffe de l'activité de tir hors du service
- M. le col EMG Jean-Paul Buschauer,
Expert fédéral des installations de tir
- M. Jakob Burkhard, Réviseur,
Office de révision BDO AG
- M. Urs Schönenberger, lic. jur. avocat,
Assurance militaire / Suva
- 17 OFT en fonctions ou anciens OFT
qui travaillent pour l'USS Assurances
- M. Walter Meer, activité de tir OSSM
- M. Peter Schmid, Président d'honneur FST
- Mme Dora Andres, Présidente FST,
accompagnée par trois membres de son
comité et du dir admin
- M. Bernhard Lampert, Président central FSTV
- M. Jacques Dessemontet, Président ASVTS
- M. Marcel Ochsner, Président SSM et
Heinz Bolliger, Président d'honneur
- M. Peter A. Wiederkehr,
Président central FSTD
- M. Urs Wyssbrod, Président VSV
- Mme Gaby Nägeli, Présidente centrale AFTA
- M. Willy Pfund, Président Pro TELL et
M. Werner Hohler
- M. Martin Hug, Président Club des 100
- M. Urs Weibel, Secrétaire général FFT 2015





Représentants de la presse

- M. Max Flückiger, rédacteur en chef «Tir Suisse»
- M. Werner Hirt, Hirt Agence
- M. Heinz Bolliger, «Schützenkönig»

Plusieurs personnes se sont excusées pour cette journée.

Les installations du Brünig Indoor, situées au creux de la montagne donnent un aspect particulier à notre Assemblée des délégués. J'aimerais remercier M. Urban Hüppi, Brünig Indoor AG, pour sa disponibilité.

L'ordre du jour qui vous est parvenu le 10 mars en même temps que l'invitation de ce jour n'apporte aucun commentaire.

1. Salutations, Constitution, Election des scrutateurs

Constitution

Présidence:	Rudolf Vonlanthen
Procès-verbal:	Ueli Blaser
Contrôle d'entrée:	Sepp Rusch, Rolf Schmutz (Stv)
Traduction:	simultanée

Scrutateurs

L'Assemblée des délégués nomme les scrutateurs:

- Dütschler Paul, Lindtverband
- Reichenbach Hansruedi, KSV Zug
- Kobler Silvano, KSV AR
- Fardel Pierre-Andre, KSV Wallis
- Schilliger Marcel, OSPSV
- Weber Jürg, KSV AG

Présences

Comité	5
Délégués	216
Total droit de vote	221
Majorité absolue	111
Comité administratif	6
Membres d'honneur sans droit de vote	6
Invités	44
Office de révision	2
Total présences	279

En cas de vote au bulletin secret, le bureau de vote est composé de: Sepp Rusch, Vice-président USS Assurances, Rolf Schmutz, rempli dir admin/contrôle entrées et des scrutateurs élus.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 20 avril 2013 à Berne

Ce procès-verbal a été tenu par Ueli Blaser, membre du comité administratif. Merci beaucoup. Il se trouve en pages 2 à 9 du rapport annuel 2013 et ceci dans les deux langues.

La parole n'est pas demandée au sujet du procès-verbal.

Décision: Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par les délégués. Le président remercie son auteur.

3. Rapport annuel 2013

Le rapport annuel 2013 est parvenu aux délégués en même temps que l'invitation de ce jour, le 10 mars 2014. Il retrace les faits importants des 125 ans d'existence de l'assurance de tireurs.

La parole n'est pas demandée au sujet du rapport annuel.

Décision: Le rapport annuel 2013 est accepté à l'unanimité.

Rudolf Vonlanthen adresse, à Hans Rudolf Liechti, ses remerciements pour le travail effectué en qualité de directeur administratif ainsi que pour le rapport annuel établi. Il adresse également ses remerciements à Rolf Schmutz pour le soutien qu'il accorde tant au comité directeur qu'aux coopérateurs. Tous deux méritent de forts applaudissements.

4. Comptes annuels 2013

Pour la présentation et le bilan des comptes, la parole est cédée à Hans Rudolf Liechti:

«L'année de Jubilé 2013 a été assez calme pour l'USS Assurances. Nous avons principalement été épargnés par de gros sinistres. Ceci est à porter au compte des sociétés et des fonctionnaires qui travaillent de manière préventive. Je leur adresse mes remerciements.

Pour la majorité d'entre nous, le domaine des Assurances est «du petit chinois», raison pour laquelle nous avons décidé de revoir complètement les Conditions générales d'assurances et de les rendre plus lisibles. Par la même occasion, nous allons intégrer dans les conditions de base les assurances spéciales. Ainsi, nous allons éviter aux sociétés d'avoir des parties non couvertes. Nous vous orienterons, au fur et à mesure, sur l'état de nos travaux.

La nécessité de posséder une assurance protection juridique, comme nous l'offre l'assurance ORION, a clairement été démontrée dernièrement. Un cycliste n'a pas vu, lors d'un jour de tir, une chaîne qui avait été tendue correctement au travers d'un chemin. Il a chuté. Un rapport de police a été établi qui le rendait responsable. Le cycliste a porté l'affaire devant le juge et réclamé un montant de plus de CHF 10'000.–. En premier instance il a essuyé un refus. Il a continué la procédure en appel. La société de tir s'est trouvée dans l'obligation de prendre un avocat afin de se



défendre. L'affaire s'est terminée de telle sorte que les frais ont été partagés. Avec une protection juridique, les frais d'avocat auraient été couverts et la société pas obligée de dépenser 8'000.– francs. Ce cas démontre aussi qu'un drapeau aurait dû être placé à cet endroit. La publication des jours et heures de tir ne suffit plus aux yeux des juges.

En complément au rapport annuel, j'aimerais vous entretenir brièvement sur quelques sujets:

- Assurances
- Sécurité et prévention
- Comptes annuels 2013

Assurances

Pour le domaine des assurances, nous bénéficions de deux conseillers:

- Eric Zosso pour la Suisse romande et les cantons de Berne et de Soleure et
- Hermann Mesmer qui, nouvellement, s'occupe du reste de la partie alémanique de la Suisse et du canton du Tessin. Ils se remplacent mutuellement.

Durant quelques mois, nous avons eu besoin de Hansueli Wälte. Nous lui sommes reconnaissants pour le travail qu'il a effectué.

Nombreux sont les fonctionnaires qui sont confrontés aux questions d'assurance. Nous répondons volontiers par téléphone ou e-mail sur les thèmes:

- Assurances pour la jeunesse et tireurs de la relève
- Participation des sociétés à des manifestations telles que carnivals, fêtes de village avec «stand de tir»
- Installation mobile à 10m
- Tirs avec des non membres ou des étrangers
Nous sommes, bien entendu, prêts à vous répondre, le plus simple étant de vous adresser directement par e-mail aux personnes compétentes.

Nous avons aussi constaté que plusieurs manifestations étaient organisées sans assurance et donc non couvertes en cas de sinistre. Avec les nouvelles CGA, nous désirons éviter ce genre de chose.

Sécurité et prévention

Ces derniers temps, plusieurs installations de tir «Indoor ou Outdoor» ont été construites.

Il s'agit de:

- Brünig Indoor
- Selgis (Muotathal)
- Luzern
- Teufen

Dans la majorité des cas, il s'agit d'entreprises commerciales qui nécessitent une assurance spéciale. Pour autant que ceci soit souhaité, nous pouvons établir une assurance provisoire en attendant de trouver une solution équitable pour tous.

De plus en plus, nous trouvons également des installations pour la pratique de l'entraînement du Biathlon. Ici aussi, nous sommes en mesure d'offrir une couverture en assurance adéquate.

La Sécurité et la Prévention prennent de plus en plus d'importance. Notre responsable du dicastère Ueli Blaser est passablement sur les routes et au service des Officiers fédéraux de tir. Ces derniers sont nos interlocuteurs privilégiés pour ce qui est des installations de tir d'ordonnance. Ils sont également très souvent sollicités lors de cours d'instruction pour les moniteurs de tirs, pour les moniteurs de tir de chasse, au bénéfice de Security Officer, pour le Tir dynamique sans oublier lors de l'instruction au sein des associations cantonales et des sous-associations.

«Mieux vaut prévenir que guérir» reste notre objectif principal. Avec chaque sinistre évité, nous évitons d'apporter de l'eau au moulin de nos adversaires.

Bouclage des comptes 2013

Les comptes 2013 sont publiés dans le rapport annuel en pages 17 à 19. A chaque position vous trouverez des explications. Encore quelques informations.

Statistique des primes

Avec l'introduction des «obligatoires» pour les chasseurs au sein des cantons, nous avons conclu de nouveaux contrats. Ceci ne doit pas fausser l'aperçu général, le nombre des sociétés de la FST étant en constante diminution.

Nombre de polices d'assurances

	2010	2011	2012	2013
Echelon 1	964	1'007	973	1'015
Echelon 2	1'346	1'298	1'244	1'269
Echelon 3	630	600	609	552
Echelon 4	175	162	178	158
Echelon 5	337	353	371	407
Total	3'452	3'420	3'375	3'401

Le montant des primes encaissées en 2013 est équivalent à celui de l'année précédente.

Déroulement des sinistres

Durant l'année écoulée, aucun gros dommage n'a été annoncé. Pour 20 sinistres, nous avons dépensé CHF 28'659.50. Seuls, et heureusement, trois dommages aux personnes ont été annoncés. Les dommages « choses » présentent à l'inverse, une augmentation du montant des sinistres qui doit être prévue pour l'année nouvelle.

Placements

Pour l'exercice écoulé nous avons amélioré nos performances à 11,61%. Ceci est dû à la bonne tenue de la Bourse, qui à une influence positive directe sur nos comptes.

Comme l'année dernière, il est difficile de trouver des placements sûrs. Nous voyons bien des offres qui ne correspondent pas à notre règlement sur les placements (mauvais rendement ou risques).

	2013	2012
Performance	11.61%	8.09%
Excédent de recettes brut	241'759.54	175'456.91

Répartition des placements

Obligations	27.3%	35.7%
Actions	30.4%	26.9%
Fonds	42.3%	37.4%

Immeuble rue de Fribourg

L'immeuble est loué à 100%. Pour 2013, un seul changement de locataire a eu lieu. Contrairement

- Rendement de l'immeuble brut
CHF 140'422.– (CHF 139'130.–)
- Au vu du marché, aucun besoin de dévaluation
- Rendement brut 7.02%
- Nous avons mis en réserve la somme de CHF 35'000.– pour de futurs travaux d'assainissement

Charges

- Avec la diminution des sinistres, les charges ont également diminuées.
- Le 125^{ème} anniversaire nous a coûté CHF 55'000.–. Au vu des bons résultats de l'année, nous avons renoncé à utiliser l'argent mis en réserve. Au total CHF 91'670.90 ont été dépensés, incluse l'Assemblée des délégués
- Pour les autres positions nous notons une augmentation des frais



- Augmentation des frais pour la révision (plus CHF 14'000.-). Nous recherchons une solution à meilleur marché
- Impression de règlements
- Publicité et sponsoring
- Le montant des impôts pour 2009 n'a pas encore été fixé définitivement. Une réserve adéquate a été faite.

Bilan

- Aucun risque n'est à noter au bilan
- Notre capital propre, après répartition des bénéfiques (sans les réserves), se monte, au 31.12.2013, à CHF 6'311'475.42
- Les liquidités disponibles sont actuellement très hautes, en raison du manque de placement possible.

Bénéfice annuel et proposition de répartition

Le montant de CHF 189'475.42 est à disposition de l'Assemblée des délégués pour répartition. Nous vous proposons la répartition suivante:

Mise en réserve selon la Loi	CHF 140'000.00
Mise en réserve technique	CHF 49'000.00
Report sur nouveau compte	CHF 475.42

Révision / FINMA

La révision des comptes a une nouvelle fois été effectuée par l'entreprise BDO AG. Son rapport se trouve en page 20 du rapport annuel.

Notre actuaire, Mme Dr. Ort, a fourni, sur l'exercice 2013, un rapport circonstancié à la FINMA.

Aucune remarque n'est à attendre.

La FINMA a accepté notre rapport.

Remerciements

Nous avons connu une année 2013 intense. J'aimerais remercier mon équipe pour leur grand engagement.

Une année chargée est à la porte. Je suis persuadé qu'ensemble nous arriverons à faire face.

Nous nous réjouissons de proposer nos services aux tireuses et tireurs de toute la Suisse et sommes à leur disposition.

a) Rapport de l'organe de contrôle

M. Jakob Burkhard, BDO AG, Berne, donne connaissance du rapport de l'organe de contrôle. Il propose aux délégués d'accepter les comptes comme présentés.

b) Acceptation des comptes annuels 2013 et décision quant à la répartition de l'excédent de recettes

Les délégués soutiennent la proposition du comité. Ils acceptent à l'unanimité tant les comptes 2013 que la proposition de répartition du bénéfice.

5. Décharge au comité

Décision: Les délégués, à l'unanimité, donnent décharge au comité pour les comptes comme présentés (rapport annuel page 21).

Au nom du comité et du comité administratif, le Président, Rudolf Vonlanthen remercie pour la confiance témoignée.

6. Elections

6.1 Election de l'organe de révision pour une durée d'un an.

Le comité propose de faire confiance à l'entreprise BDO AG pour une nouvelle année.

Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: BDO AG, Zürich, est confirmée dans ses fonctions pour une nouvelle année.

M Jakob Burkhard est remercié pour son travail effectué avec compétence. Un cadeau lui est remis.





7. Honorariat

Le Président relève les mérites de l'OFT de l'ar 20. «Le colonel Christian Clement, surnommé «Hitsch», a derrière lui une longue carrière militaire avec comme point d'orgue son grade de colonel et de chef de service du Commissariat du CA mont 3. Très vite, il s'est engagé au bénéfice de l'activité de tir hors du service. Il a été, durant 22 ans, membre d'une commission de tir qu'il présida durant 14 ans. C'est le 01.01.2002 qu'il a été nommé OFT de l'ar 20 du canton des Grisons. Durant toutes les années où il était en fonction, il a été un excellent partenaire de l'USS Assurances. C'est avec beaucoup de compétence et d'obstination qu'il a toujours cherché à trouver la meilleure solution pour l'activité de tir dans sa région. Il a toujours été attentif et de bon conseil pour la chose.

Ses origines grisonnes font de lui un homme attaché à la nature. En parallèle au tir, il pratique la chasse avec passion. Après un bon repas, il apprécie un bon verre de vin. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Cher Christian, pour ton travail effectué de manière exemplaire pour l'USS Assurances, en particulier avec Ueli Blaser, nous te remercions du fond du cœur. Nous te souhaitons une bonne santé et profite bien des années à venir. Merci et «tout de bon».

Nous tenons encore à remercier deux membres du comité central de la FST pour leur excellente collaboration. Il s'agit de:

- Andreas von Känel, vice-président FST
- Werner Kuratle, membre du comité de la FST

8. Divers

La parole n'est pas demandée par l'Assemblée.

«Votre silence nous satisfait amplement» déclare le Président qui clôt ainsi la 16^{ème} Assemblée des délégués ordinaire en adressant encore une fois ses remerciements aux délégués et aux invités, pour l'attachement à l'USS Assurances qu'ils ont témoigné aujourd'hui. Il remercie aussi notre photographe Aschi Nydegger pour ses prises instantanées ainsi que tous les organisateurs de la journée.

Toutes les personnes présentes sont ensuite invitées à l'apéritif-dîatoire offert par la FST.

Fin de l'Assemblée des délégués: 10.55 heures.

Berne, le 20 avril 2014

Le teneur du procès-verbal
Ueli Blaser

Le contenu de ce procès-verbal est certifié conforme
Berne, le 28 mai 2014

USS Assurances Coopérative
Rudolf Vonlanthen; Président
Hans Rudolf Liechti, Directeur administratif

Dicastère assurances

Révision CGA

Avec les modifications de la clientèle durant ces dernières années, une révision des CGA était devenue nécessaire. Les exigences des clients envers l'assureur (USS) sont devenues considérablement plus amples et plus spécifiques. La législation devenue plus complexe exigeait une révision.

Buts

- Respecter les directives de la FINMA
- Adapter nos CGA à celles des assurances privées
- Amélioration de la compréhension
- Prise en considération de la modification des structures de l'activité de tir
- Bon rapport coûts/performances

Calcul des primes/Modifications

Jusqu'à présent, le calcul des primes se faisait sur la base des licences. Nouvellement, il se fera sur le nombre des membres selon le système de l'AFS (Administration de la Fédération et des Sociétés). La classification des catégories a été redéfinie. Pour les sous-associations, (Faîtière, cantonale, régionale, exploitants de grosses installation et inst. Indoor etc) des primes individuelles seront fixées.

Introduction d'une assurance

Responsabilité civile pour société

L'USS Assurances offre maintenant une couverture en responsabilité civile pour les associations et les sections. La couverture est faite pour tous les preneurs d'assurance qui organisent des manifestations qui figurent au programme annuel et sont une activité ordinaire. Les assurances responsabilité civile signées auprès d'assureurs privés peuvent donc être déditées (sur-assurance). Par conséquent une économie peut être faite par la société.

Nouveau nom

L'assurance de base est ainsi nouvellement appelée. L'Assurance dommages est appelée assurance **casco matériel et équipement sportif**.

C'est avec plaisir et reconnaissance que la Conférence des présidents de la FST à Ittigen a pris connaissance des nouvelles CGA et des innovations faites ainsi que de l'adaptation des primes. De forts applaudissements ont quittancé le travail effectué.

Hermann Mesmer, Eric Zosso
Dicastère assurances

Assurance de base

- Fêtes de tir, maximum 4 passes
- Tirs lors de fêtes champêtres, tirs d'ouverture/clôture, plaisance, tournois, tirs au cochon, tirs populaires, cours relève, passeport vacances etc.
- Concours libres militaires
- Tirs jeunesse, de propagande
- Manifestations de tir à 10m
- Cours pour la relève et cours d'entraînement pour associations
- Construction/réfection de sa propre installation de tir (augmentation travail fourni à CHF 100'000.00)
- Est supprimé: règle des 30 km (nouvelle limite: pays voisins)

Assurances spéciales

- Fêtes de tir ou concours avec **plus de 4 passes**
- Tirs de nuit
- Chasse: entraînements et/ou examens de chasse sur des installations de tir pour la chasse
- Concours de tir pour biathlètes sur installations de tir
- Transports avec des vhc militaires, pour autant que l'autorisation soit présente
- Tirs historiques
- Tirs avec munition spéciale
- Tirs d'entreprises
- Les cas spéciaux sont de la compétence de la direction administrative de l'USS Assurances

Rapport sinistres 2014

28 nouveaux cas de sinistres ont été annoncés durant l'année écoulée. Ceux-ci se répartissent comme suit: 11 lésions corporelles, 9 cas de responsabilité civile et 8 dommages matériels. De plus, 8 cas nous ont été annoncés car non couverts par une assurance. Un cas qui nous a été annoncé a été pris en charge par l'assurance militaire. L'USS Assurances a généreusement pris en charge une partie des frais occasionnés pour les cas restants, ceci en accord avec notre slogan:

L'USS Assurances, l'assurance des tireurs pour les tireurs.

Des 11 cas de dommages aux personnes, six sont des chutes dans les stands de tir. Nous invitons les responsables des stands de tout faire afin que l'ordre règne dans les stands et ainsi éviter de malencontreuses chutes. Des objets encombrants doivent être signalés ou enlevés. A défaut, ils doivent être fixés aux murs afin de libérer les emplacements réservés aux tireurs.

Pour l'année 2014, nous avons constaté une augmentation du nombre des sinistres, par contre ceci n'a pas eu de conséquence financière, au contraire, le montant est en diminution. Ceci vous revient ainsi qu'à tous nos assurés. Les tireurs sont prévoyants, font attention et respectent les règlements et directives, ils pensent et sont prévoyants. Ceci aide à limiter les sinistres. Fonctionnaires, présidents, moniteurs de tir, mem-

bres des comités et tous les tireuses et tireurs sont conscients de leur responsabilité et prennent leur tâche à cœur. L'USS Assurances vous remercie toutes et tous pour votre soutien et pour la manière d'exercer notre beau sport.

Afin de soulager la tâche du département des sinistres, nous vous prions de nous adresser vos demandes assez tôt. Ainsi nous pourrons vous répondre rapidement sans être obligés d'éclaircir longuement chaque chose et ensemble nous trouverons des chemins simples afin de répondre à vos attentes.

Ne nous faites pas parvenir des factures sans commentaire ni indication sur le sinistre. Vous pouvez nous adresser une esquisse et un écrit sur papier ou simplement par e-mail.

Dans le cas où nous aurions besoin de plus amples informations nous prendrons contact avec vous.

D'autres informations sont sous www.uss-versicherungen.ch

Marcel Lattion
Resort sinistres



Statistique des sinistres

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de sinistres	26	34	28	20	28
Liquidés au 31.12.	19	18	19	16	16
Répartition par associations					
FST	20	27	23	13	24
ASTA	6	7	5	6	3
Autres	–	–	–	1	1
Genre de sinistres					
Accidents	9	9	10	3	11
En cours de route	–	1	1	–	–
Dommmages choses	11	13	11	13	8
Dommmages RC	6	11	6	4	9
Dommmages Ouïe	1	1	2	–	–
Répartition par manifestation					
Groupe A					
Tirs obligatoires	1	1	1	–	1
Tir en campagne	1	2	2	–	2
Cours jeunes tireurs	1	3	–	–	1
Autres cours	3	5	1	1	–
Tirs de société	1	6	7	1	2
Fêtes de tir	9	4	9	4	3
En outre					
Exploitation en général	7	11	6	10	17
Tirs d'entreprises	–	–	–	–	–
Air comprimé	–	–	–	–	–
Travaux	3	2	2	4	3
Les dommages ont touché					
Participants	15	14	16	10	17
Jeunes tireurs	1	2	1	–	1
Cibarres	–	–	–	–	1
Autres fonctionnaires	2	4	4	–	–
Tierce personne	5	10	6	4	7
Société	3	4	1	6	2
Prise en charge par crédit libre	5	2	1	5	4
Dommmages non assurés	5	8	3	6	8

Sécurité et prévention

Les 28 et 29 janvier le Lt col Jean-Jacques Biland (ar 21) et les 10 et 11 novembre le Lt col Dietmar Schmid (ar 4) ont été instruits dans leur nouvelle mission d'OFT par le SAT. A ces occasions, le responsable pour la sécurité et la prévention de l'USS Assurances a eu l'occasion de les sensibiliser à leurs nouvelles tâches en ce qui concerne les installations de tir.

Le Lt col Biland a, au 01.01.14, été désigné comme remplaçant du col J-D. Roethlisberger pour le canton de Neuchâtel, le Lt col Schmid reprend les obligations du Lt col Egon Bayard pour le haut Valais. Les commissions de tir des ar 13 et 23 du canton d'Argovie seront fusionnées, personne n'a encore été nommé afin de remplacer le col EMG Peter Stadler. Le col Adrian Boller fonctionnera, au 01.01.15, pour les deux arrondissements.

Lors de l'acceptation des règles pour le tir sportif RTSp de la FST, il a été possible de préciser quelles sont les couvertures en assurance lors des manifestations de tir. Ainsi, l'accord ne peut être donné pour un concours que si le plan de tir a été accepté et que si l'organisateur peut démontrer qu'il est couvert par un contrat signé avec l'USS Assurances.

Ueli Blaser était membre du groupe de travail «CGA». Il a ainsi pu apporter les nouveautés pour ce qui concerne son dicastère. Celles-ci se rapportent principalement à la prévention des dommages et à la protection de l'ouïe.

Lors des manifestations citées ci-dessous, une courte orientation a pu être faite sur l'aspect de sécurité et la prévention et naturellement sur les possibilités de s'assurer.

- 5 cours pour moniteurs jeunes tireurs des cantons de Berne et d'Argovie
- 3 cours pour moniteurs de tir de chasse à Hinterkappelen/Berne de l'Association bernoise de chasse en collaboration de l'OFT 16 et un cours au Muotathal, SA «Selgis» avec la participation de chasseurs de 6 cantons
- 6 cours de répétition pour moniteurs de tirs / moniteurs jeunes tireurs en soutien aux OFT
- 2 cours du Security Offizier de la FSTD à Rothenthurm

Un aide-mémoire a été mis à disposition des membres des commissions de tir. Il peut être chargé sur le site de l'AFSadmin.

Le responsable du dicastère a également accompagné, à leur demande, des OFT et membres de commissions de tir pour leurs projets et la certification des installations de tir. Une fois par semaine, il faut aussi répondre aux questions techniques que se posent les sociétés de tir. Pour ce qui est des questions d'assurances, elles sont systématiquement renvoyées aux collègues de la direction administrative.





Le Biathlon devient de plus en plus populaire en Suisse. Lors de la mise en route des installations de tir pour les entraînements et les concours, des connaissances des prescriptions de base et de sécurité manquent souvent. Heureusement, lors des expertises, passablement de manquements ont été réglés et des contrats d'assurance établis avec les organisations porteuses. Pour régler cet état de fait, les règlements concernant les installations de tirs ainsi que ceux du tir hors service doivent être pris en considération. Le règlement manquant, avec les directives adéquates, est en préparation auprès des responsables pour le Biathlon de la Fédération Suisse de Ski.

L'action spéciale pour les pharmacies des installations de tir, menée en collaboration avec l'assurance militaire et la SUVA, bat son plein depuis 2012. A ce jour, 634 pièces ont été commandées. D'autres caisses peuvent encore être obtenues par les sociétés tant que le crédit n'est pas dépassé.

Le moniteur de tir est le fonctionnaire principal dans l'exploitation du tir. Afin de rendre encore plus visible le «chef» et de mieux contrôler l'entrée dans le stand, le SAT va remettre trois vestes spéciales par société. L'acquisition de ces vestes a été rendue possible par le soutien de l'assurance militaire et de l'USS Assurances. Leur logo spécifique sera visible sur les vestes.

D'autre part, l'USS Assurances, selon décision de son comité, déliera aussi sa bourse afin d'équiper les membres des commissions de tir de vestes reconnaissables.

Ueli Blaser
Sécurité et prévention

Comptes annuels 2014

Comptes d'exploitation 1.1. – 31.12.	appendice	2014	2013
Primes annuelles		289'668.55	301'196.00
Assurances spéciales		118'925.45	109'796.55
Total encaissement des primes	1	408'594.00	410'992.55
Prestations d'assurance		32'105.95	28'659.50
Primes d'assurance		50'261.30	48'418.30
Prévention des accidents		1'812.50	1'445.00
Expertises, homologations, cours		43'439.40	32'700.90
Total des charges d'exploitation		127'619.15	111'223.70
Résultat d'exploitation 1		280'974.85	299'768.85
Bénéfice sur titres	2	149'543.03	241'759.54
Bénéfice sur bien immobilier	3	113'940.70	95'675.65
Résultat d'exploitation 2		544'458.58	637'204.04
Encaissement des primes		16'370.05	14'842.50
Indemnités de fonction, salaires		75'325.00	62'023.85
Dépenses séances		82'247.55	70'983.90
Révision, conseils, FINMA		29'481.95	35'977.10
Assemblée des délégués		23'095.20	36'133.50
Imprimés et frais bureau		45'694.75	45'519.79
Frais informatiques		30'434.10	12'331.35
Réclame et sponsoring		16'074.35	19'653.20
Amortissements		0.00	31'686.35
Impôts et dépenses		52'470.77	63'648.33
MMis en réserve on jubilé		7'620.90	55'537.40
Total dépenses administration		378'814.62	448'337.27
Bénéfice		165'643.96	188'866.77

Bilan	appendice	31.12.2014	31.12.2013
CCP		55'232.99	58'250.84
Banque		1'003'508.58	938'556.82
Impôt anticipé		6'261.90	8'636.76
Régularisation d'actifs		56'341.00	20'256.00
Total fortune circulante		1'121'344.47	1'025'700.42
Mobilier		1.00	1.00
Informatiques		0.00	0.00
Immeuble	4	2'000'000.00	2'000'000.00
Titres	5	3'872'671.22	3'808'679.68
Total fortune immobilisée		5'872'672.22	5'808'680.68
Total des actifs		6'994'016.69	6'834'381.10

Comptes annuels 2014

Créditeurs	75'897.31	54'905.68
Délimitation des passifs	46'000.00	73'000.00
Réserves pour sinistre pas encore liquidés	175'000.00	175'000.00
Réserves pour fluctuation de cours	120'000.00	120'000.00
Réserve divers	100'000.00	100'000.00
Total capital de tiers	516'897.31	522'905.68
Capital propre	3'000'000.00	3'000'000.00
Réserve statutaire	2'780'000.00	2'640'000.00
Réserve technique	531'000.00	482'000.00
Bénéfice reporté	475.42	608.65
Bénéfice	165'643.96	188'866.77
Total capital propre	6'477'119.38	6'311'475.42
Total des passifs	6'994'016.69	6'834'381.10

Appendice

Principes de comptabilité

Les comptes annuels de l'USS Assurances correspondent aux respectent les prescriptions légales du Code des obligations (CO).

1. Répartition de l'encaissement des primes d'après les accidents, dommages matériels et responsabilité civile

	2014	2013
Accidents	163'437.60	164'397.02
Dommages matériels	40'859.40	41'099.26
Responsabilité civile	204'297.00	205'496.28
Total recettes de primes	408'594.00	410'992.55

2. Résultat des titres

	2014	2013
Le résultat des titres se présente de la manière suivante:		
Rendement des titres/Intérêts/Bénéfice s/capital/différence des cours	175'452.60	274'778.30
Frais de gestion et commissions	- 25'909.57	- 33'018.76
Total résultat des titres	149'543.03	241'759.54

3. Résultat immobilier

	2014	2013
Les positions suivantes sont incluses dans le rendement immobilier:		
Locations	141'372.00	140'422.00
Frais sur immeuble	- 27'431.30	- 43'558.85
Frais hypothécaires	0.00	- 1'187.50
Total résultat immobilier	113'940.70	95'675.65

Comptes annuels 2014

4. Bien foncier	31.12.2014	31.12.2013
Indications complémentaires concernant le bien foncier Freiburgstrasse 74b à Berne		
Valeur comptable	2'000'000.00	2'000'000.00
Valeur officielle	1'478'520.00	1'478'520.00
Valeur d'assurance	2'065'000.00	2'065'000.00
5. Titres	31.12.2014	31.12.2013
Le montant des titres passera au bilan à la valeur d'achat moins les corrections sur titres. La valeur cadastrale, au jour du bilan, est composée comme suit:		
Obligations	598'152.99	569'222.09
Actions	1'304'869.52	1'158'169.72
Fonds	1'609'979.61	1'612'102.87
Dépôt de la fortune liée	359'669.10	469'185.00
Total titres	3'872'671.22	3'808'679.68
Durant l'année 2014, le rendement de notre portefeuille s'élève à 6.39% (2013 11.61%)		
6. Actifs nantis en garantie des propres engagements	31.12.2014	31.12.2013
Droit de gage, total nominal	510'000.00	510'000.00
Déposés en garantie des propres engagements	0.00	0.00
Dont engagés	0.00	0.00
7. Remarques générales	Le comité a périodiquement contrôlé, pour ce qui est du domaine des assurances et des investissements, les risques. Des mesures ont été prises afin de diminuer au maximum le risque et ainsi faire que les règles de la comptabilité soient respectées.	
Utilisation des bénéfices	31.12.2014	31.12.2013
Gains annuels	165'643.96	188'866.77
Bénéfice reporté	475.42	608.65
Bilan des gains	166'119.38	189'475.42
Attribution à:		
Réserve statutaire	140'000.00	140'000.00
Réserve technique	26'000.00	49'000.00
Total des attributions	166'000.00	189'000.00
Report à l'exercice suivant	119.38	475.42
Berne, 31 décembre 2014 Hans Rudolf Liehti		



Tél. 044 444 35 82
 Fax 044 444 35 35
 www.bdo.ch

BDO SA
 Fabrikstrasse 50
 8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
 À l'Assemblée ordinaire des délégués de la
USS Assurances société coopérative, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la USS Assurances société coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 13 février 2015

BDO SA

Jürg Caspar

Auditeur responsable
 Expert-réviseur agréé

ppa. Daniel Holenstein

Expert-réviseur agréé

Vorstand / Comité



Präsident/Président

Vonlanthen Rudolf

Oberzelg 7
1735 Giffers

Tel. P 026 418 15 65
Tel. G 026 347 18 20
Mobile 079 679 29 57
rvonlanthen@vaudoise.ch



Vize-Präsident/Vice-président

Rusch Sepp

Hostet 5
9050 Appenzell

Tel. P 071 787 41 26
Tel. G 071 788 08 93
Mobile 079 543 06 60
sepprusch@bluewin.ch



Mitglied, Finanzen/Membre, Finances

Zahler Stefan

Ahornstrasse 2
3752 Wimmis

Tel. P 033 657 06 14
Tel. G 058 221 62 60
Mobile 079 627 97 35
stefan.zahler@swisscom.ch



Mitglied/Membre

Schneeberger Peter

Hofstrasse 8
6300 Zug

Mobile 079 331 00 74
petsch48@bluewin.ch



Mitglied/Membre

Landis Marzio

Via alla Motta
6953 Lugaggia

Tel. G 091 913 84 45
Mobile 078 680 25 52
mlandis@vaudoise.ch

Geschäftsführung / Direction administrative

Geschäftsführer Directeur administratif



Liechti Hans Rudolf
Spiezbergstrasse 24 A
3700 Spiez
Tel. P 033 654 41 60
Fax P 033 654 38 07
Mobile 079 333 30 46
hansrudolf.liechti@
uss-versicherungen.ch

Geschäftsführer Stv., Prämieninkasso Encaissement des primes



Schmutz Rolf
Asylstrasse 14b
Postfach 294
3700 Spiez
Tel. G 033 672 18 20
Mobile 079 356 09 57
rolf.schmutz@
uss-versicherungen.ch

Administration



Mesmer Maggie
Remishuebstrasse 1
9016 St. Gallen
Mobile 079 289 93 66
maggie.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen / Assurances

Deutschschweiz (ohne Bern und Solothurn), Tessin



Mesmer Hermann
Remishuebstrasse 1
9016 St. Gallen
Tel. G 071 388 10 59
Mobile 079 229 34 55
hermann.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen / Assurances

Suisse Romande, Bern et Solothurn



Zosso Eric
c/o Vaudoise Assurances
Rue St-Pierre 18
1701 Fribourg
Tel. G 026 347 21 83
Fax G 026 347 18 19
Mobile 079 249 89 73
ezosso@vaudoise.ch

Schäden Sinistres



Lattion Marcel
Ledistrasse 73
3204 Rosshäusern
Tel. G 031 359 79 58
Mobile 079 373 49 45
marcel.lattion@
uss-versicherungen.ch

Sicherheitsfragen & Prävention Sécurité & Prévention



Blaser Ueli
Postfach 712
3550 Langnau i. E.
Tel. P 034 402 46 60
Tel. G 079 309 42 27
Mobile 079 309 42 27
ueli.blaser@
uss-versicherungen.ch

Übersetzer, Archiv Traducteur, Archives



Beucler Germain
Rue de Bonné 24
2732 Reconvilier
Tel. P 032 926 32 29
Mobile 079 797 33 60
pg.beucler@
swissonline.ch

Revisionsstelle / Organe de contrôle

BDO AG, Fabrikstrasse 50, 8031 Zürich

Aufsichtsbehörde / Autorité de surveillance

FINMA Eidg. Finanzmarktaufsicht, Bern

FINMA Autorité fédérale de surveillance marché financiers, Berne

Aktuarin / Actuaire

Ort Marianne Dr., Aktuariat, Culmannstrasse 53, 8006 Zürich

Ehrenmitglieder / Membres d'honneur

Gloor Hansrudolf, Veilchenweg 3, 5034 Suhr

Breitenmoser Elmar, Höheweg 18, 8834 Schindellegi

Kunz Otto, Chemin des Clochettes 19, 1206 Genève

Mäder René, Studweidstrasse 45, 3700 Spiez

Isler Hans, Gotthelfstrasse 3, 8352 Elsau

Hess Peter Dr., Seilerstrasse 2, 5742 Kölliken

Schneeberger Peter, Hofstrasse 8, 6300 Zug

Aebersold Claude, Hohmadstrasse 2, 3600 Thun

Häsler Willy, Waldeggstrasse 22c, 3800 Interlaken

Ramelli Edy, Via Ginnasio 2, 6710 Biasca

Wälte Hansueli, Triangelstrasse 9, 9100 Herisau

Grünenwald Jean Paul, Rue des Oueches 1, 2842 Rossemaison

Meier Siegfried, Schöngrundstrasse 29, 4600 Olten



Organisation USS Versicherungen Organisation USS Assurances

